



Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

LETTRÉ OUVERTE AUX DÉPUTÉES ET AUX DÉPUTÉS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

8 avril 2026

L'action associative : un pilier essentiel des politiques publiques au bénéfice de toute la population, pas une variable d'ajustement budgétaire

Madame, Monsieur,

À la veille de la mobilisation du 9 avril 2026, à laquelle l'ensemble du secteur de l'Éducation permanente est appelé à participer sous l'impulsion de la FESEFA et dans le cadre du préavis de grève déposé par le front commun syndical, nous souhaitons vous interpeller solennellement.

Depuis plusieurs mois, notre secteur et plus largement l'ensemble des secteurs du social, de la santé, de la culture... fait face à une accumulation de mesures d'économie qui fragilisent profondément l'action associative et, plus largement, le tissu socioculturel. Ces décisions, prises le plus souvent sans concertation avec les secteurs, suscitent une inquiétude croissante aujourd'hui largement partagée par l'ensemble des organisations.

Réduction des budgets, gel de l'indexation des subventions, remise en cause des dispositifs d'aide à l'emploi, incertitudes sur les financements : ces orientations compromettent sérieusement et durablement la stabilité des associations et, par voie de conséquence, la continuité de leurs missions et la confiance envers les autorités publiques.

Dans le champ spécifique de l'Éducation permanente, les répercussions sont déjà tangibles. Le moratoire sur les nouvelles reconnaissances et les évolutions freinent la capacité d'anticipation sociale du secteur. La suppression de dispositifs facultatifs et la non-indexation des moyens accentuent une fragilisation structurelle qui menace directement notre capacité à agir auprès des publics.

À Bruxelles en particulier, les mesures récemment annoncées concernant les dispositifs ACS et les Conventions Premier Emploi – Projets globaux, sous l'autorité du ministre de l'Emploi, marquent un tournant brutal.

La suppression de la prime ACS « article 20 », bien que d'un montant modeste (5035 €/ETP/an), représente une perte immédiate pour de nombreuses associations. Derrière ces chiffres, ce sont des fonctions essentielles qui sont menacées : coordinatrices, animateurs, comptables ; souvent au cœur même du fonctionnement de petites structures. Pour certaines, cela signifie tout simplement la disparition.

La fin des dérogations ministérielles permettant un financement de la prime ACS à 100 %, sans transition ni adaptation progressive, rompt avec les équilibres construits depuis 2015 qui prévoyaient un lissage de la suppression des dérogations à chaque changement du ou de la titulaire du poste. Couplée à la non-indexation des primes jusqu'en 2029, cette mesure entraîne une érosion rapide et insoutenable des ressources alors que les charges continuent de s'accroître.

La suppression des dispositifs CPE – projets globaux constitue également un recul majeur. Ces emplois permettent à des jeunes (niveau CESS max) d'accéder à une première expérience professionnelle tout en soutenant des missions essentielles sur le terrain. Leur disparition affecte à la fois l'insertion des jeunes et la capacité d'action des associations. Cette suppression s'ajoute à la précédente suppression pure et simple des contrats ACS d'insertion. Ce sont à nouveau les jeunes éloignés de l'emploi qui paient les conséquences de mesures d'économie aveugles.

Ces décisions s'inscrivent en rupture avec la logique historique qui faisait des dispositifs ACS un levier structurant de soutien à l'emploi non marchand. Aujourd'hui, c'est un affaiblissement abrupt et maltraitant qui est engagé, sans mesures d'accompagnement à la hauteur des enjeux.

Au-delà des chiffres, nous attirons votre attention sur les conséquences humaines et sociales : dégradation des conditions de travail, suppressions de postes, réduction des activités, recul de l'accès aux services pour les publics les plus fragilisés.

C'est tout un écosystème qui est menacé, vecteur de participation, de cohésion sociale, de solidarité.

Face à cette situation, la mobilisation du 9 avril se veut claire et déterminée. Elle vise à :

- dénoncer le cumul des politiques d'austérité qui frappent nos secteurs ;
- défendre des emplois associatifs de qualité ;
- préserver les dispositifs d'aide à l'emploi indispensables ;
- rappeler le rôle fondamental de l'Éducation permanente dans une société démocratique ;
- exiger des politiques publiques cohérentes, ambitieuses et concertées.

L'action associative : un pilier essentiel des politiques publiques, pas une variable d'ajustement budgétaire

Nous vous appelons, en tant que représentants démocratiques, à prendre la pleine mesure de ces enjeux. Il est encore temps d'ouvrir un dialogue réel avec les acteurs concernés, de

revoir ces orientations et de mettre en place des mécanismes permettant d'en atténuer les effets, en particulier pour les structures les plus fragiles.

Le 9 avril, nous serons mobilisés !

Mais au-delà de cette date, c'est un signal durable que nous souhaitons envoyer : celui d'un secteur déterminé à défendre ses missions, ses travailleuses et ses travailleurs, et les publics qu'il accompagne au quotidien.

Nous comptons sur votre responsabilité et votre engagement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Geoffroy Carly, vice-président

Farah Ismaïli, directrice

Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation
permanente et de la formation des adultes asbl

Rue d'Arenberg 44/5 – 1000 Bruxelles
02 315 960 20 - feseфа.be

Farah Ismaïli,
directrice
0486 93 92 72
direction@feseфа.be